

Compte-rendu de la séance du mercredi 31 août 2016

Etaient présents

M. LEYRIT	Président
M. ARCHIMBAUD	Vice-président
Mme CASILLO	Vice-présidente
M. BARDY	
M. DEZOBRY	
M. FOURNIER	
M. GILLARD	
M. HABIG	
Mme HEERS	
M. HOESTLANDT	
M. LAUBARD	
M. LABAT	
Mme PAILLARES	
Mme POPELIN	
Mme SERRANO	
Mme SEVRAIN	

Absents excusés

M. BEAUD de BRIVE	pouvoir à M. HOESTLANDT
Mme BREVAN	pouvoir à M. LEYRIT
Mme ESTROSI SASSONE	pouvoir à M HABIG
Mme HAREL-DUTIROU	pouvoir à M. LAUBARD
M. PEYLET	pouvoir à Mme HEERS

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Mesdames MOYANO RODRIGUEZ et BOTHOREL et Monsieur PATTE, chargés de mission.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 9h30 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus.

Il accueille Monsieur Charles FOURNIER, vice-président de la région Centre-Val de Loire qui siège pour la première fois.

En outre, il informe les membres de la Commission que Madame RAMPAL, conseillère régionale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lui a adressé sa lettre de démission, ses contraintes professionnelles n'étant pas compatibles avec une participation régulière aux travaux de la Commission.

1) Approbation des PV de la séance du 6 juillet 2016 et de la consultation électronique du 27 juillet 2016 relative à la désignation des membres de la CPDP sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.

Tous les projets de procès-verbaux sont approuvés.

Pour des raisons de cohérence il est proposé de traiter en premier le point 4 de l'ordre du jour, ce dossier étant en lien direct avec la nouvelle saisine relative au projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII.

2) Concertation post-débat public

- **Projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII :** présentation du bilan du maître d'ouvrage et du rapport du garant.

La concertation post-débat public a été structurée en trois phases successives. La troisième a pris fin début juillet 2016 et le garant est venu présenter son rapport. Ce document était complété par le bilan de la concertation dressé par le maître d'ouvrage.

Le garant estime que cette phase de concertation a donné lieu à des débats courtois et des échanges approfondis, notamment au sein des 4 groupes de travail thématiques. Il souligne également le rôle important du comité de suivi, instance créée à l'initiative du maître d'ouvrage qui réunit les représentants des acteurs et qui s'est enrichi au fil du processus de participation.

Le garant regrette que malgré les efforts pour associer le public le plus large possible, le taux de participation soit resté faible. Par ailleurs, si cette concertation a permis de bien identifier les points de désaccord (taille du gisement de déchets à mobiliser, pertinence du maintien d'une usine à Ivry), elle n'a pas permis de les réduire.

En conclusion, il recommande au maître d'ouvrage de continuer à faire fonctionner le comité de suivi, de préciser les modalités de mise en œuvre du traitement des biodéchets, de conserver le site internet, en particulier son dispositif de question/réponse, et d'assurer une communication régulière sur l'avancement du projet, notamment via les services de communication des communes concernées par le projet.

La Commission a donné acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport du garant relatifs à la troisième phase de concertation post-débat public sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII. Ces deux documents seront joints au dossier d'enquête publique.

3) Nouvelles saisines.

- **Projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII (Article L121-12).**

Le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII a déjà fait l'objet d'un débat public à l'automne 2009 et d'une concertation post-débat public sous l'égide d'un garant en trois phases successives. Le débat public étant terminé depuis plus de cinq ans, l'ouverture de l'enquête publique ne peut intervenir qu'après une nouvelle saisine de la CNDP.

Les représentants du maître d'ouvrage, le directeur général des services et le chef de projet ont présenté le projet, notamment ses évolutions depuis la fin du débat public. Initialement composé de deux unités, une unité de valorisation énergétique destinée à alimenter la compagnie parisienne de chauffage urbain et une unité de valorisation biologique par méthanisation, le projet comporte désormais une unité de valorisation énergétique et une unité de traitement des biodéchets permettant d'augmenter la production de combustible solide de récupération et de séparer la partie fermentescible qui sera évacuée par la voie fluviale vers des unités de méthanisation du SIAPP, la ville d'Ivry ayant manifesté son opposition à l'installation d'une telle unité sur son territoire.

En revanche les objectifs initiaux de suppression de la mise en décharge des déchets et de réduction par deux du volume incinéré restent les mêmes et le coût global demeure inchangé.

Considérant que les évolutions apportées au projet résultent à la fois de la prise en compte des évolutions législatives et des points de vue exprimés au cours des différentes phases de concertation qui se sont déroulées depuis le débat public et que les circonstances de fait ou de droit justifiant le projet n'ont pas subi de modification substantielle, la CNDP a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser un nouveau débat public. Par ailleurs, la Commission invite le maître d'ouvrage à tenir compte des propositions formulées par le garant à l'issue de la troisième phase de concertation.

- **Projet de prolongement du tramway T1, à l'ouest vers Nanterre et Rueil-Malmaison (Article L121-8).**

Le tramway T1 a été mis en service en 1992. Le premier tronçon et sa première extension ont été autorisés avant la création de la CNDP. La deuxième extension, entre Noisy-le-Sec et Fontenay sous Bois, en 2006, a fait l'objet d'une concertation recommandée sous l'égide de Michel Gaillard. La troisième extension, entre Asnières et Colombes, en 2011, a fait l'objet d'un dossier publié et aucune saisine de la CNDP n'est intervenue. Le STIF saisit la CNDP pour la quatrième extension, vers Nanterre et Rueil-Malmaison, à partir du croisement avec le T2 à Colombes. Le projet a un coût estimatif de 368,8 millions d'euros, hors matériel roulant, pour une longueur de 7,5 km. Il est situé en milieu urbain, principalement sur les communes de Nanterre et de Rueil-Malmaison. Les échanges avec les représentants des acteurs au cours des deux dernières années ont permis d'identifier les points de vigilance, notamment le fait que l'installation du tramway ne doit pas se traduire par une moindre fluidité du trafic automobile. Le maître d'ouvrage confirme qu'il a identifié les impacts environnementaux, concernant principalement les nombreux arbres d'alignement qui bordent les voiries utilisés et la friche urbaine retenue pour l'installation du site de maintenance. Le détail des mesures compensatoires seront précisées dans le cadre des études d'impact préalables à l'enquête publique.

Bien que le dossier de saisine explicite l'importance des enjeux sociaux et économiques pour les villes de Nanterre et de Rueil-Malmaison, la Commission a considéré que le projet ne présente pas un caractère d'intérêt national et a décidé qu'il n'y a pas lieu d'organiser un débat public. La Commission recommande au maître d'ouvrage d'organiser d'une concertation sous l'égide d'un garant. Madame Claude BREVAN a été désignée comme garante.

4) Débat public

- **Projet de troisième de métro à Toulouse (Toulouse Aerospace Express) :** présentation du dossier du maître d'ouvrage.

Le débat public ne peut être ouvert que si le dossier du maître d'ouvrage a été considéré comme complet par la CNDP. Le document et sa synthèse ont fait l'objet d'une présentation détaillée par les représentants du maître d'ouvrage.

La qualité du document et son élaboration en concertation étroite avec les membres de la commission particulière du débat public ont été saluées. La Commission a pris acte du fait qu'il n'avait pas paru pertinent à la CPDP de demander au maître d'ouvrage de présenter explicitement des solutions alternatives à son projet. D'une part, la partie consacrée à la méthodologie d'élaboration de l'itinéraire de référence précise pour chaque tronçon les différentes solutions techniques envisagées et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues. D'autre part, l'expérience montre que lorsque c'est le maître d'ouvrage qui produit des solutions alternatives c'est un exercice de style en général peu convaincant. Une option "zéro", qui reviendrait à prendre acte de la thrombose du dispositif de déplacements urbains, n'est pas envisageable. En revanche, la CPDP s'engage à favoriser l'expression de propositions alternatives émanant des participants au débat.

La Commission a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour permettre l'ouverture du débat public.

5) Concertation recommandée

- **Projet de parc d'attractions Heroïc Land à Calais :** présentation du bilan du maître d'ouvrage et du rapport du garant.

Le garant de la concertation recommandée a présenté son rapport. Le compte-rendu du maître d'ouvrage, Calais Promotion, qui a été validé par le garant et le rapport de ce dernier sont deux documents complémentaires.

La concertation s'est déroulée de mars à juin 2016. Il en ressort que ce projet est globalement bien accueilli et que la concertation s'est déroulée dans une atmosphère sereine. Le maître d'ouvrage souligne que la concertation lui a été utile pour identifier les points de vigilance (impacts sur l'emploi local, accès au parc et parking, gestion des waterings, nuisances pour les riverains). Le garant estime que cette concertation a bien répondu aux attentes des citoyens qui voulaient être informés sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques et souhaitaient attirer l'attention du maître d'ouvrage sur quelques points de vigilance et formuler des propositions.

La Commission a pris acte du fait que la politique globale d'aménagement urbain de la ville de Calais n'a pas été évoquée.

La Commission a donné acte du bilan établi par le maître d'ouvrage et du rapport du garant. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

6) Questions diverses

- **Ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental.**

Les principales évolutions apportées par l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ont fait l'objet d'une présentation synthétique. Cette ordonnance a pris en compte la plupart des propositions formulées par la CNDP et les membres de la Commission ont exprimé leur satisfaction.

- **Projet de contournement ouest de Montpellier : dossier publié.**

Le projet de contournement ouest de Montpellier vise à assurer le bouclage du contournement de l'agglomération en reliant les rocade nord et sud de Montpellier par l'ouest ainsi que la continuité entre les autoroutes A9 et A750. Il consiste à aménager sur place les routes départementales RD 32 et RD 162 sur un linéaire total d'environ 6 km. Le coût estimatif est de 230 M€. Le projet a été publié le 8 juillet 2016 dans Libération et le Midi Libre. Ce projet a fait l'objet d'une phase de concertation entre 2004 et 2006 qui a abouti au choix du tracé. Une concertation sera organisée à l'automne, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

- **Calendrier.**

Une formation destinée aux nouveaux membres de la CNDP et de CPDP est organisée le mardi 6 septembre au matin.

Pour permettre un démarrage début décembre du débat public sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, la séance de la Commission prévue le 7 décembre est avancée au mercredi 30 novembre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13 heures 15.

La **prochaine séance** aura lieu le **mercredi 5 octobre à 10 heures¹**.

Le Président



Christian LEYRIT

¹ Du fait d'un ordre du jour très restreint, cette réunion a été annulée et reportée au 26 octobre 2016.